

Commune de



La Chaux-du-Milieu

CONSEIL GENERAL

Arrêté concernant l'octroi d'un crédit de Fr. 1'155'000 destiné à l'aménagement de 5 appartements, rue du Temple 87

Le Conseil général de La Chaux-du-Milieu,
Vu et entendu le rapport du Conseil communal,
vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964;
sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e

- Article premier.-** Un crédit de Fr. 1'155'000.-- est accordé au Conseil communal pour l'aménagement de 5 appartements. Les subventions fédérales et cantonales, ainsi que les autres participations viendront en déduction du crédit.
- Art. 2.-** Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement de cet aménagement auprès d'un établissement bancaire de son choix.
- Art. 3.-** La dépense sera portée au compte des investissements I 942.503.20.
- Art. 4.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

La Chaux-du-Milieu, le 29 janvier 2015

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président : Le Secrétaire :